



Comité des transports

ORDRE DU JOUR 20

**le 4 juillet 2012
9 h 30**

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

**Rosemary Theriault, Coordonnatrice du comité
613-580-2424 x21624
Rosemary.Theriault@ottawa.ca**

Membres du comité :

Président : Conseillère M. Wilkinson

Vice-président: Conseiller B. Monette

**Conseillers R. Bloess, D. Chernushenko, P. Clark, D. Deans, M. Fleury,
S. Moffatt, D. Thompson, T. Tierney**

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 19 – 6 juin 2012](#)

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- [TRC 05-12 Gestion de la location du matériel spécialisé de la Ville](#)
- [CC 07-12 Marathon d'Ottawa – Fermetures de rue](#)

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

BUREAU PARTENARIATS ET DÉVELOPPEMENT EN IMMOBILIÉRS

1. [ACQUISITION DE TERRAIN – 5025, PROMENADE INNOVATION – NORTHTECH LAND DEVELOPMENT INC.](#)
ACS2012-PAI-REP-0019 KANATA NORD (4)
-

Que le Comité des transports recommande au Conseil d'approuver :

- 1) l'acquisition en fief simple d'une parcelle vacante d'une superficie approximative de 4,91 hectares (12,1285 acres) appartenant à Northtech Land Development Inc. pour l'aménagement d'un parc de stationnement pour le transport en commun. La propriété est décrite comme faisant partie du bloc 4 du plan enregistré 4M-1104, canton géographique de March, ville d'Ottawa, composée des parcelles 1 et 2 selon le document 1 ci-joint, moyennant une contrepartie de 5 700 000 \$, taxes en sus, sous réserve de l'arpentage final et de rectifications à la signature;
- 2) une option de rachat d'une durée de trois (3) ans d'une partie des terrains cités dans la recommandation 1 à Northtech Land Development Inc. comme expliqué dans la section discussion de ce rapport;
- 3) que, si Northtech Land Development Inc. se prévaut de l'option de rachat proposée, telle qu'elle est décrite dans la recommandation 2, tous les produits de la vente soient portés au compte approprié du parc-o-bus.

ARTICLES DES CONSEILLERS

[Conseillère D. Holmes](#)

2. [RECONSTRUCTION DE LA RUE PRESTON - GESTION DE LA PORTE D'ENTRÉE ET DES MODIFICATIONS DE LA VOIE PUBLIQUE](#)
ACS2012-CMR-TRC-0011 SOMERSET (14)
-

Que le Comité des transports recommande au Conseil :

1. d'ordonner au personnel de préparer l'accord d'entretien avec la ZAC de la rue Preston de manière à ce que la propriété et l'entretien des statues 'Bambini' de la porte d'entrée soient conformes aux projets de porte d'entrée similaires (porte d'entrée du quartier chinois, arc décoratif de la rue Preston);

2. d'approuver que 308 000 \$ des fonds résiduels du budget du projet de la rue Preston soient appliqués aux modifications de la voie publique pour que le système électrique, les corsets d'arbre et l'illumination d'arbre soient gérés de façons similaires dans tout le chantier.

POINTS EN HUIT CLOS*

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A. LE POINT SUR LES APPAREILS PHOTO AUX FEUX ROUGES ET LES INDICATEURS DE VITESSE EN BORDURE DE ROUTE
ACS2012-CMR-TRC-0011 SOMERSET (14)
- B. PONT STRANDHERD-ARMSTRONG- L'ACHÈVEMENT DES CONTRATS
ACS2012-CMR-TRC-0011 SOMERSET (14)

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

le 5 septembre 2012

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.**
- 2. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.**